

Nouvelles règles pour l'huile d'olive

La Commission européenne a définitivement adopté, le 6 mars, un règlement rendant obligatoire la mention sur l'étiquette de l'origine de l'huile d'olive vierge et extra-vierge. Cette mesure, dont le but est d'éviter que le consommateur soit induit en erreur, entrera en application le 1^{er} juillet. « Le goût des huiles d'olive peut être très différent d'un pays à l'autre tant les traditions agricoles, les méthodes d'extraction ou de mélange sont différentes », estime la commissaire européenne à l'Agriculture. Il est donc nécessaire, selon Mariann Fischer Boel, d'appliquer pour l'huile d'olive les mêmes règles de traçabilité que celles en vigueur pour l'ensemble des denrées alimentaires. « Les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'ils achètent et les producteurs doivent avoir la possibilité d'utiliser leurs méthodes de fabrication de qualité comme outil de marketing », précise-t-elle. Introduites en 2002, les règles actuelles prévoient seulement un étiquetage optionnel pour l'huile d'olive vierge et extra-vierge, ce qui, selon la Commission, s'est avéré insuffisant pour informer le consommateur sur les véritables caractéristiques et l'origine de certains de ces produits. Le nouveau règlement de la Commission impose donc que l'huile d'olive vierge et extra-vierge provenant d'un seul pays porte le nom de ce dernier et que, selon le cas, les mélanges soient étiquetés soit « mélange d'huiles d'olive de la Communauté », soit « mélange d'huiles d'olive ne provenant pas de la Communauté », soit « mélange d'huiles d'olive de la Communauté et non communautaire », ou bien une information équivalente. De plus, certains termes comme « fruité », « vert », « mûr », « doux » ou

Le nouveau règlement de la Commission impose que l'huile d'olive vierge et extra-vierge provenant d'un seul pays porte le nom de ce dernier



« équilibré », qui ont récemment été définis par le Conseil oléicole international (COI), pourront aussi être utilisés sur l'étiquette de l'huile d'olive vierge et extra-vierge répondant à ces définitions.